

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 761 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 290
RELATIF À LA SALUBRITÉ ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

(Ensemble de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 761 par la résolution numéro 25-271 en date du 5 mai 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **20 mai 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence ce qui suit :

- d'actualiser le titre du règlement;
- de préciser la notion de « Fonctionnaire désigné »;
- de préciser les exigences relatives aux bâtiments vacants, notamment quant aux mesures de sécurité temporaires et à l'obligation de surveillance;
- d'interdire à un propriétaire de maintenir un bâtiment dans un état qui le rend impropre à l'habitation;
- de prévoir des pénalités à l'égard des infractions commises concernant les bâtiments vacants.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 6 mai 2025.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière